



ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu, la demande d'arrêté en date du 25/11/2024 par la Société AXIONE et la Société SBTP,

Vu, l'Accord Technique Préalable délivré par le département du Nord,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des travaux pour création d'une infra souterraine TELECOM réalisés par les sociétés AXIONE et SBTP au niveau de la route de Bourbourg (RD2).

ARRETONS

Article 1^{er}

Les sociétés AXIONE située 75 allée de Suède 62223 FEUCHY et SBTP située TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX sont autorisées à effectuer les travaux création d'une infra souterraine TELECOM à partir du 16/12/2024 jusqu'au 16/03/2025. La circulation sera alternée manuellement, la vitesse sera limitée à 30km/h et le stationnement sera supprimé au droit des travaux sur cette zone pendant toute la durée des travaux.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

L'entreprise s'engage à se conformer aux prescriptions techniques ainsi qu'aux remarques effectuées sur l'Accord Technique Préalable N° ATP-DK24-9520 délivré par le Département du Nord.

Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer la circulation, éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M.
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- AXIONE
- Société SBTP

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 4 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Luc GOETBLOET

